

SCSP CEREMA 2014 (subvention pour charge de service public)		
Origine / nature des crédits	AE / CP	Commentaires
P 217 hors masse salariale (CPPEEDDM conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer)	38 028 969	- budget fonct. CETE: 35 675 284 (hors loyers budgétaires) - budget fonct. CERTU: 1 178 017 (hors loyers budgétaires) - abonnement Morea: 230 000 - action sociale: 945 668
Débasage des recettes CETE	-17 000 000	Il est prévu que les CETE vendent en 2013 un montant estimé de l'ordre de 22 M€ de prestations dont les produits abondent le budget général de l'État sans retour vers le ministère, qui est doté en loi de finances des crédits de fonctionnement des CETE. En 2014, le CEREMA percevra directement le produit des recettes attendues en plus de la SCSP. Pour compenser la perte de recette sur le budget général de l'État, la DB procède à un débasage sur la SCSP d'un montant de 17 M€, inférieur à celui des recettes actuelles.
P217 Mesure de périmètre interne au P 217 liée au fonctionnement d'effectifs supports et de pilotage	146 162	budget de fonctionnement de 68,3 ETP pris forfaitairement à 2140 € / ETP (taux général ministère). > 68,3 ETP est le solde entrants - sortants au périmètre CEREMA, des ETP dont le fonctionnement est rattaché en 2013 au P217 (par exemple, entrants : emplois des CPCM, ou supports IdF et sortants : emplois du pôle statistique de Rouen)
Mesure de périmètre taxe sur les salaires	12 170 000	La taxe sur les salaires est une charge nouvelle liée au statut d'établissement public. Elle est compensée par un abondement de même montant au budget du ministère et à la SCSP
P217 : masse salariale de 2952 ETP (1)	179 680 000	sur les 3000 ETP inscrits au PLF (1), la masse salariale de 2952 ETP est portée par le P217 en titre 2 (en 2013). Le montant est transposé en titre 3, pour la SCSP qui sera portée par le P217. Il intègre tous les déterminants de la masse salariale : traitements indiciaires, primes et indemnités, charges, provisions CET...
Transfert entrant P337 : masse salariale de 48 ETP (CPPETLV conduite et pilotage des politiques de l'égalité des territoires, du logement et de la ville)	3 320 000	sur les 3000 ETP inscrits au PLF, la masse salariale de 48 ETP du CERTU est portée par le P337, en titre 2 (en 2013). Le montant est transposé en titre 3 et transféré au P217 pour intégrer la SCSP. Il intègre tous les déterminants de la masse salariale : traitements indiciaire, primes et indemnités, charges, provisions CET...
Transfert entrant P203 (IST infrastructures et services de transport)	4 068 000	budgets de fonctionnement hors loyers budgétaires du CETMEF et du SETRA (3 488 k€) et crédits d'études et d'investissements abondant les services intégrés au périmètre CEREMA de façon récurrente (580 k€)
Transfert entrant P205 (SAMPA sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture)	100 000	crédits d'études et d'investissements abondant les services intégrés au périmètre CEREMA de façon récurrente
Transfert entrant P113 (PEB paysages, eau et biodiversité)	40 000	crédits d'études et d'investissements abondant les services intégrés au périmètre CEREMA de façon récurrente
Transfert entrant P181 (PR prévention des risques)	68 000	crédits d'études et d'investissements abondant les services intégrés au périmètre CEREMA de façon récurrente
TOTAL	220 621 131	

(1) hypothèse effectif transféré de 3000 ETP (2952 ETP du P217 et 48 ETP du P337), un amendement à la loi de finances permettra d'ajuster le montant de l'enveloppe de masse salariale aux effectifs réellement transférés.